Ce document a été mis en ligne le 14/10/2026 10:55

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS
Registre des délibérations
du Conseil communautaire

Séance du 07 octobre 2026

Date de convocation : 30/09/2026
Nombre de conseillers en exercice : 75
Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-six, le sept octobre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Elincourt, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis

Objet : Délibération 2026/139 portant attribution d'une subvention complémentaire à l'association « La Maison Enchantée » (Ajustement Ségur et départ à la retraite)

Membres présents (64) : MAILLARD Laurent, BACCOUT Fabrice, HERMANT Géry, MOTY Martine, CAFFIAUX Alban, DMYTRUS Cécile, DUDANT Pierre-Henri, TERLYNCK Audrey, LECLERCQ Bruno, LEBRUN Christophe, GOMANNE Dominique, HOTTON Sandrine, FORRIÈRES Daniel, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis, DEVIENNE Marc, HISBERGUE Antoine, POULAIN Bernard, CAILLAUX Céline, MATON Audrey, MERY-DUEZ Anne-Sophie, THUILLEZ Martine, TRIOUX Sandrine, BRISSEZ Renelle, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, DELSART Bettina, FRANCOIS Michel, MARTIN Rémy (S), RAMETTE Vincent, WATREMETZ Jean-Luc, DEMADE Aymeric, PORCHERET Didier, SIMEON Nicolas, SIMEON Serge, LEFORT Lydie, THEBERT Chloé, PAQUET Pascal, CALVANESE Pasquale, MERIAUX Christelle, FONTAINE Cédric, LESNE SETIAUX Monique, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUÈRE Laurence, MACHUT Frédéric, KUDLA Barbara, VILLAIN Bruno, WAXIN Julien, GALLIEZ Cindy, GARCIA David, RENZELLA Gian Franco (S), GERARD Pascal, NICAISE GODELIEZ Véronique, QUENNESSON Gérard, QUONIOU Henri, RICHARD Jérémy, QUEVREUX Patrice, DOERLER Axelle, MELI Jérôme, LEFEBVRE Maïté, DESCAMPS Olivier

Membres ayant donné procuration (6) : BASQUIN Alexandre à MAILLARD Laurent, SOUPLY Paul à DUDANT Pierre-Henri, BERA Audrey à VILLAIN Bruno, CHMIELEWSKI Dominique à DEVIENNE Marc, JUMEAUX Stéphane à LECLERCQ Bruno, CLERC Fanny à DESCAMPS Olivier

Membres excusés (3) : MACAREZ Jean-Félix, DENIZON Violenne, DISDIER Mélanie,

Membres absents (2) : PORTIER Carole, RIQUET Alain

Secrétaire de séance : RICHARD Jérémy

Ce document a été mis en ligne le 14/10/2026 10:55

Délibération 2026/139 portant attribution d'une subvention complémentaire à l'association « La Maison Enchantée » (Ajustement Ségur et départ à la retraite)

Dans le cadre de sa compétence Petite Enfance, la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis soutient le fonctionnement des structures d'accueil du territoire par le versement de contributions financières régies par des conventions d'objectifs et de moyens.

Dans ce cadre, l'association « La Maison Enchantée » avait bénéficié d'un premier complément de subvention sur les comptes 2024 afin de financer la revalorisation salariale issue du dispositif Ségur.

Pour l'exercice 2025, la situation financière de la structure nécessite un ajustement de l'accompagnement communautaire afin d'intégrer :

- La pérennisation des revalorisations salariales « Ségur » pour le personnel ;
- L'impact financier d'éléments d'exploitation d'une part, dont la baisse du bonus mixité sociale versé par la CAF ;
- L'impact financier exceptionnel lié au départ à la retraite de la personne occupant la direction de la structure (indemnités légales ou conventionnelles et surcoûts liés au tuilage/remplacement).

Afin de garantir la continuité de ce service aux familles du territoire, il convient de voter l'attribution d'une subvention complémentaire au titre des comptes 2025.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°2021-502 du 26 avril 2021 visant à améliorer le système de santé par la confiance et la simplification, dite loi Ségur,
Vu la délibération n°2023/22 du 12 janvier 2023 autorisant la signature des conventions partenariales d'objectifs et de moyen avec les structures de la Petite Enfance de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C),
Vu la délibération n°2024/119 du 17 décembre 2024 portant validation des concours financiers 2025 accordés aux structures « Petite Enfance » et notamment celui accordé à l'association « la Maison Enchantée » pour l'année 2025 d'un montant de 169 061 €,
Vu la délibération n°2025/068 du 02 juillet 2025 portant régularisation de la contribution Petite enfance 2024 pour la Maison Enchantée,
Vu les comptes de résultats définitifs des structures en gestion par l'association de la Maison Enchantée pour l'exercice 2025 comme suit : intégrant l'application du Ségur et les charges exceptionnelles liées au départ à la retraite de la direction,
Considérant l'article 4 des conventions partenariales d'objectifs et de moyen signées avec les structures de la Petite Enfance précisant qu'au vu des résultats définitif des comptes des différentes structures, la CA2C peut procéder préalablement au vote en conseil communautaire, à une régularisation de la subvention versée,
Considérant l'obligation pour l'association « la Maison Enchantée » d'appliquer la revalorisation des rémunérations des personnels à la suite de la loi Ségur,
Considérant le besoin complémentaire pour assurer la continuité de service à hauteur de 66 782,61 €,

Ce document a été mis en ligne le 14/10/2026 10:55

Structure	Montant total des comptes de résultat	Besoin en concours financier CA2C pour l'année 2025
La crèche de Caudry	738 313,96 €	118 685,87 €
La micro crèche d'Avesnes les Aubert	247 336,78 €	55 404,19 €
La micro crèche itinérante (Ribambelle)	130 339,85 €	19 103,43 €
Le RPE (Avesnes les Aubert – Caudry)	140 462,01 €	42 650,12 €
TOTAL	**1 256 452,60 €**	**235 843,61 €**
Versements CA2C en 2025		169 061,00 €
Report 2024		0,00 €
Besoin complémentaire au concours financier CA2C 2025		**66 782,61 €**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée décide :

- **D'attribuer une subvention complémentaire de 60 000 € au titre de l'exercice 2025 à l'association « La Maison Enchantée », afin de couvrir les surcoûts liés au Ségur, le départ à la retraite de la direction et la prise en charge à hauteur de 50 % de la baisse du bonus mixité sociale ;**
- **De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté d'Agglomération.**

Le secrétaire de séance, Jérémy RICHARD IMPORTANT – DELAIS ET VOIES DE RECOURS Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.	Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 13/10/2026 Publication le 14/10/2026 Pour expédition conforme Le Président de séance, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional Serge SIMEON

Ce document a été mis en ligne le 14/10/2026 10:55

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DEL2026_139**
Objet :	**Délibération 2026/139 portant attribution d?une subvention complémentaire à l?association « La Maison Enchantée » (Ajustement Ségur et départ**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-10-07 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	059-200030633-20261007-DEL2026_139-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	980 o
Nom métier : 059-200030633-20261007-DEL2026_139-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	1.1 Mo
Nom original : 2026_139.pdf		
Nom métier : 99_DE-059-200030633-20261007-DEL2026_139-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	13 octobre 2026 à 11h49min27s	Dépôt initial
En attente de transmission	13 octobre 2026 à 11h49min55s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	13 octobre 2026 à 11h49min55s	Transmis au MI
Acquittement reçu	13 octobre 2026 à 11h50min19s	Reçu par le MI le 2026-10-13